

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUCLAIR

TENUE LE LUNDI LE 29 DÉCEMBRE 2025 AU BUREAU MUNICIPAL, POUR L'ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION
AFIN D'AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT DANS L'ATTENTE DES REVENUS DE TAXES

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Émilie Belzile et Sarah Fournier ainsi que messieurs les conseillers, Jérémy Robert et Éric Soucy formant quorum sous la présidence de monsieur Stéphan Dubé, maire;

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du C.M (Code municipal du Québec).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'augmentation de marge de crédit dans l'attente des revenus de taxes foncières
4. Période de question portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
5. Clôture de la séance

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et prononce un mot de bienvenue

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-223

Il est proposé par M. Éric Soucy appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. DEMANDE D'AUGMENTATION AUPRÈS DE DESJARDINS AFIN D'AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT DANS L'ATTENTE DES REVENUS DE TAXES RÉSOLUTION 2025-224

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité attend du financement des revenus de taxes à venir en mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, les liquidités à venir sont insuffisantes pour acquitter les dépenses courantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Fournier, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE la municipalité demande une augmentation de la marge de crédit actuelle à 250 000\$ jusqu'au 31 mars 2026.

QUE par la suite, le montant sera ramené à 220 000\$.

QUE Mme Dominique Létourneau, directrice générale, ainsi que M. Stéphan Dubé, maire soit autorisé à signer et à représenter pour et au nom de la municipalité d'Auclair tous les documents relatifs à la demande d'augmentation de marge de crédit.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenu selon le règlement en vigueur et portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2025-225

Il est proposé par Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de clore la séance à 8h36.

Adoptée

Stéphan Dubé, maire

Dominique Létourneau, directrice générale